

Mer; des secrétaires généraux et directeurs des missions; de Conseil supérieur des colonies; du Sénat de Paris, dont le chef suprême, le cardinal Richard, était, de la veille, venu apporter au président ses vœux; des Evêques réformés; de l'Eglise de la confession d'Augsbourg; de Paris; des conseillers académiques; les préfets et secrétaires généraux de la Seine; du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine; des maires et adjoints de Paris; de l'Université de Paris, du tribunal de première instance de la Seine; de la chambre de commerce de Paris; du juge de paix de Paris; des quatre conseils de prud'hommes; des commissaires de police de Paris; des écoles des ponts et chaussées et des mines; du collège de France; etc.

La réception prend fin à trois heures quarante-cinq, et se foule massée, rue du Faubourg-Saint-Honoré d'écouter l'entente, enchanter d'une étonnante et intéressante à laquelle elle a pris part et important de sa longue faction un ineffaçable souvenir.

**Deux décorations**  
Au cours des réceptions de la matinée, le président de la République a remis la croix de légion d'honneur au docteur La Vieille, et la croix de chevalier à M. Bernard, commissaire spécial de l'Élysée.

**Félicitations de souverains**  
De nombreux télégrammes de félicitations sont parvenus à l'Élysée, pendant toute la journée. Celui envoyé par l'empereur de Russie était particulièrement empreint de chaude sympathie.

Les autres dépêches de souverains venaient de Portugal, de Turquie, de Danemark, de Grèce, de Bulgarie, de Belgique, etc.

**Échange de compliments entre les ministres de la guerre de Russie et de France**  
Le ministre de la guerre de Russie a adressé au général André le télégramme suivant :

« Son Excellence le général André, ministre de la Guerre, Paris.  
« Au moment où commence l'année nouvelle, je tiens à adresser à Votre Excellence, le représentant de la vaillante armée française, tous mes vœux et ceux de tous les officiers du ministère de la guerre, de bonheur et de prospérité pour Votre Excellence et pour toute l'armée française.  
(Signé) : Le général aide de camp, ministre de la Guerre, KOURPATKINE.

Voici la réponse du ministre de la guerre français à son collègue russe :

« Son Excellence le général aide de camp Kourpatkine, ministre de la Guerre, à Saint-Petersbourg.  
« Je m'empresse de transmettre à l'armée française les vœux que vous formez, au nom de l'armée russe, pour son bonheur et sa prospérité. L'amitié qui unit nos deux armées, basée sur une estime réciproque, s'affirme avec joie dans toutes les circonstances, et je suis heureux de vous adresser, à Votre Excellence ainsi qu'à l'armée russe, mes souhaits cordiaux de prospérité et de grandeur.  
(Signé) : Général Aide de Camp, ministre de la Guerre.

**DANS LES DÉPARTEMENTS**  
Bordeaux, 2 janvier. — Les réceptions du Jour de l'an se sont effectuées, ce matin, entre dix heures et midi, conformément à la tradition. Le temps était beau et frais.

Al Palais archiépiscopal, au Palais de Justice, au quartier général et à la préfecture, les visites officielles ont été aussi nombreuses que les années précédentes.

Le procureur général, retenu chez lui par une indisposition, n'a pas reçu.

Clermont-Ferrand, 2 janvier. — Dans notre département, il n'y a pas eu de réceptions officielles à la préfecture et dans les sous-préfectures, ni même à la cour d'appel. Par contre, au quartier général et à l'évêché, on a suivi les vieilles traditions.

Le général Millet, qui vient d'obtenir les plumes blanches, et le général d'Heilly, promu divisionnaire, ont adressé aux officiers des divers régiments et services d'excellents conseils sur le rôle qu'ils sont appelés à tenir, aussi bien dans la vie sociale que dans la vie militaire.

**A L'ÉTRANGER**  
La colonie française de Rome — Un grand discours de l'ambassadeur — La réception au Quirinal — Le parti libéral hongrois

Rome, 2 janvier. — A l'occasion du Nouvel An, la colonie française s'est réunie au Palais Farnèse. Dans la nombreuse assistance, on remarquait les membres de l'École française de Rome, les pensionnaires de l'Académie de France avec leurs directeurs.

Le doyen de la colonie a prononcé un discours de circonstance, auquel l'ambassadeur, M. Barrère, a répondu longuement.

Après avoir rappelé les fêtes du centenaire de l'École française à Rome, l'ambassadeur a mentionné la visite du roi et de la reine d'Italie à Paris.

Vous connaissez, dit-il, la réception grandiose que leur réserve l'Université de France. Le jour où les souverains ont traversé notre capitale, salués par l'acclamation de tout un peuple, le cœur des deux nations a battu à l'unisson. Elles ont ratifié ainsi, réserve ce que leurs hommes d'Etat avaient préparé et, dès lors, il est apparu que leur amitié reposait désormais non plus seulement sur l'accord de leurs gouvernements, mais sur le consentement pacifique de leurs peuples.

C'est à ce titre, messieurs, que l'année 1904 a ajouté à l'histoire des relations franco-italiennes une de ses plus fortes pages, et comme vous bien marquer l'esprit qui les caractérise, elle finit par la signature d'une convention d'arbitrage. Cette page était trop belle pour ne pas être mise ici en valeur à vos yeux.

Et terminant, M. Barrère a évoqué la noble figure de Gambetta, son maître et ami.

Le sang français, dit-il, et le sang italien s'étaient mêlés en parties égales dans le même creuset pour faire de Gambetta un type magnifique de la race latine. Chez lui, le tempérament, l'intuition, les qualités brillantes et profondes de deux nations illustres se complétaient, se confondaient en une personnalité faite des dons les plus rares et les plus rarement départis à un seul homme.

Messieurs, si son nom devait être prononcé, c'était dans une occasion comme celle-ci, au moment où nous

missions dans les mêmes vœux de bonheur, le président de la République et les augustes souverains de ce pays. Les paroles de l'ambassadeur ont été accueillies par de longs et chaleureux applaudissements.

**Les commentaires des journaux**  
Rome, 2 janvier. — L'Italia, commentant le discours de M. Barrère, en relève la grande importance. Ce journal dit que M. Barrère fut l'artisan le plus actif du rapprochement franco-italien.

Il ajoute que l'approche que Rome prépare à M. Loubet sera une magnifique apothéose de l'amitié franco-italienne renouée, dont le traité d'arbitrage récemment conclu garantit la durée et la solidité.

Le Tribuna dit : « Les paroles de M. Barrère sont très opportunes ; elles consistent la consécration du rapprochement franco-italien. »

Le Tribuna conclut en affirmant qu'il n'est pas sans signification que qu'il ne sera pas sans effet pour l'histoire de l'humanité que deux grandes nations libérales soient amies intimes entre elles et soient amies avec une troisième.

Il ne sera pas sans signification que, à côté de la triple et double alliance qui demeurait plus que jamais solides et sères, un groupe des puissances de l'Occident se forme entre l'Italie, la France et l'Angleterre, et qui permet d'envisager l'avenir avec satisfaction et espoir.

**A l'ambassade du Vatican**  
Rome, 2 janvier. — M. Nisard, ambassadeur de France près le Saint-Siège, a reçu, à l'occasion du Nouvel An, la colonie française, de nombreux ecclésiastiques, les chapelains de Saint-Louis-des-Français avec leurs supérieurs; Mgr Mourey, auditeur de rote pour la France; son coadjuteur, Mgr Laperrière d'Hautpoul; Mgr Duchesne, membre de l'Institut, directeur de l'École de Rome, avec ses élèves, et les représentants des différentes communautés.

**A Berlin**  
Berlin, 2 janvier. — Le nouvel an a été célébré avec le cérémonial habituel à la Cour impériale. Un service divin a eu lieu, qui a été suivi d'une réception au cours de laquelle les personnages officiels ont présenté leurs vœux.

Le prince héritier de Saxe et le prince Arnholtz de Bavière assistaient également à la cérémonie.

**L'ÉVÊQUE D'ANGERS ET LE GÉNÉRAL PEIGNÉ**  
On sait que le général Peigné a récemment interdit aux militaires de tous grades l'entrée des cercles catholiques. A cette occasion, l'évêque d'Angers vient d'adresser au commandant du 3<sup>e</sup> corps une lettre que publie le Gaulois, et dont voici quelques extraits :

« Monsieur le Général,  
« Les journaux ont porté à ma connaissance l'ordre du jour par lequel vous avez cru devoir interdire aux militaires de tous grades l'entrée des cercles catholiques.

« Comme évêque, au nom de la religion blesmée; comme Français, au nom de la liberté méconnue, je regrette profondément une semblable mesure.

« Ce n'est pas le foyer du soldat que vous avez voulu frapper, puisque, au même moment, il s'en fondait un autre, sous vos yeux, et que, ce n'est pas même le foyer du soldat protestant, mais celui du libre-penseur; c'est la maison de famille catholique.

« Soucieux de procurer à nos chers soldats, dans pour la plupart de familles très chrétiennes, le moyen de remplir leurs obligations religieuses, usant du droit strict et remplissant le devoir essentiel de ma charge, j'étais, par ordonnance, à partir du 10 janvier, une messe pour eux, les dimanches et jours de fêtes, à midi, dans l'église paroissiale Notre-Dame d'Angers, qui, par sa position, convient le mieux aux différents casernes.

« Veuillez agréer, etc.

**TRAVERSÉE MOUVEMENTÉE D'UN NAVIRE AUTRICHIEN**  
Marseille, 2 janvier. — Hier matin, est entré au Vieux-Port le cargo-boat autrichien Palermo, venant de Fiume, avec un chargement de douilles.

Ce navire, qui est arrivé à Marseille naviguant très doucement, et ayant une bande sur tribord dépassant trente degrés, a eu une traversée des plus mouvementées. Pris dans le golfe de Gênes dans une véritable bourrasque, le Palermo, qui a dû se tenir pendant trois heures bous à la lame, a eu la moitié de sa cargaison emportée et tous ses plats-bords enlevés.

« Un moment donné, les coups de mer devenant de plus en plus violents ont déplacé peu à peu la cargaison, et, tout le poids venant du même bord, le navire a donné à la gîte d'une façon inquiétante.

Le capitaine fit alors immédiatement vider l'eau des ballasts de tribord, créa de la bande, et fit remplir ceux de bâbord. Grâce à cette manœuvre, le Palermo put maintenir sa stabilité.

La situation était malgré cela périlleuse, car la forte bande donnée par le roulis faisait peu à peu tourner l'hélice à vide, c'est-à-dire hors de l'eau, ce qui produisait des embalmements de la machine pouvant briser l'arbre de couche.

Enfin, le calme se rétablit et le Palermo, hors de danger, put continuer sa route vers Marseille, naviguant sur le flanc.

Le Palermo est l'objet d'une grande curiosité à cause de sa position penchée. Comme le navire est amarré à quai, ses mâts touchent presque les fenêtres des maisons avoisinantes.

Une équipe d'ouvriers travaille à l'heure actuelle à rétablir l'équilibre du cargo-boat autrichien.

**LA RUSSIE ET LE JAPON**  
Les chances de paix — La note japonaise — Les flottes en présence

Londres, 2 janvier. — Dans une intéressante dépêche de Saint-Petersbourg au National Zeitung, le correspondant de ce journal examine les chances qui existent « pour ou contre » la paix, en se plaçant uniquement au point de vue russe.

Et ce correspondant explique que la note envoyée par le Japon à la Russie et reçue depuis seulement huit jours, est regardée comme de bon augure, parce que cette note n'insiste pas sur l'évacuation des troupes russes en Mandchourie; elle se borne simplement à demander que des compensations soient accordées en Corée, dans le cas probable où la Russie demeurerait en Mandchourie.

de famille, que Philippo de Naylor est bien jeune pour prendre femme... Songez donc qu'il n'a pas vingt ans et qu'Alina n'en a que dix-huit.

Les exemples de mariages accomplis dans de semblables conditions sont innombrables... répliqua vivement Robert.

« A vingt ans, Philippo a toutes les qualités sérieuses d'un homme fait ! — appuya Mme Vernière.

« Il en a le calme, il en a la raison, il en a l'amour du travail, c'est vrai — dit M. Savanne — Mais il ne connaît rien de la vie...

« Alors vous ne connaissez rien de l'état de son cœur ?  
« C'est vrai ; mais en supposant qu'elle ne l'ait point encore donné à Philippo, pourquoi repoussez-vous une union qui ferait le joie de tous ?  
« Excepté la sienne, peut-être... dit Daniel. Robert et Amélie tressaillèrent.  
« Pourquoi cette supposition ? — demanda Mme Vernière avec un commencement d'inquiétude. — Est-elle purement gratuite, ou se base-t-elle sur quelque chose ?  
« Chère madame, je vous dois un aveu... un

« On ne montre franchement pessimiste, ce matin, à la légation de Japon. La tension devient de plus en plus aiguë, et l'on se montre fort inquiet au sujet de la réponse de la Russie, si tant est même qu'elle soit envoyée.

Dans une dépêche de Tokio au Daily Telegraph adressée par son correspondant, envoyé spécialement en Extrême-Orient pour rendre compte des événements qui s'y déroulent, il paraît que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1904, la Russie n'a pas cessé d'augmenter le nombre de ses navires de guerre en Extrême-Orient.

A cette époque, le tonnage total ne dépassait pas 90.000 tonnes, tandis qu'à l'heure actuelle le tonnage russe s'élève à plus de 200.000 tonnes sans compter les navires en route en ce moment.

Par contre, le tonnage des navires japonais n'est que de 170.000 tonnes.

Une dépêche de Gibraltar à l'Exchange Telegraph annonce que deux contre-torpilleurs russes, se rendent en Extrême-Orient, viennent d'arriver dans ce port.

Londres, 2 janvier. — Une dépêche Laffan, de Cologne, dit que la Frankfurter Zeitung publie un télégramme de Pékin d'après lequel le Japon a commencé la mobilisation de ses troupes.

La situation est très grave et le moment décisif ne peut être éloigné.

**EFFROYABLE DRAME**  
Le mystère de Nogent-sur-Marne — Dans une usine — Le valet-châuffeur — Tué à coups de barre de fer — Perplexité des meurtriers — Pour se débarrasser du cadavre

Paris, 2 janvier. — L'usine de la Société de traitement des quinquains, située à Nogent-sur-Marne, a été, dans la nuit d'hier, le théâtre d'un drame autour duquel plane encore le plus profond mystère.

Un rentier de Champigny, M. Léon Vauguelin, âgé de trente et un ans, a été tué par deux valets de cet établissement, qui ont tenté ensuite de faire disparaître son corps en le brûlant dans le foyer de la chambre de chauffe. Y eut-il un meurtre ou un crime d'une rixe ou assassinat prémédité ? On ne le sait pas encore. L'enquête ouverte par M. Flory, juge d'instruction, paraîtra sans doute à l'établissement.

« Voici comment fut découvert le cadavre de la victime et ce qu'on a pu apprendre, jusqu'ici, des circonstances dans lesquelles — s'il faut en croire les meurtriers — se serait accompli le drame :

« Chaque nuit, deux ouvriers de l'usine sont chargés de veiller, à tour de rôle. Ils doivent un même temps entretenir le foyer de la chambre de chauffe où l'on traite le noir animal destiné à teindre les quinquains employés. Ils sont relevés chaque matin par un chauffeur habituel, M. Lepoutin.

Or, hier matin, vers six heures, M. Lepoutin arrivait à son travail, comme de coutume. Sa stupéfaction fut grande en trouvant la chambre de chauffe absolument déserte. Les valets, qui étaient cette nuit-là les nommés Colombel et Courtine, avaient disparu. En outre, un grand désordre régnait. A terre, des casquettes, des vêtements, des sabots, des verres et des bouteilles brisées gisaient pêle-mêle parmi les outils.

« Tenant compte de ces faits, on se fut la nouvelle venue. Sans doute, je vais le trouver chez quelque marchand de vin du voisinage. »

Il se disposait à partir à leur recherche, lorsque, du côté des chaudières, il lui sembla apercevoir une ombre penchée. Il s'approcha. Un cri d'épouvante lui vint à la gorge.

« Devant la bouche rougeoyante du foyer, un cadavre — celui d'un homme — était étendu. La tête, carbonisée, ne formait plus qu'une masse informe et noire. »

M. Lepoutin crut d'abord que c'était le corps de l'un des valets. Il l'empressa d'aller prévenir la gendarmerie, qui se rendit sur les lieux.

On fouilla l'usine pour tâcher de retrouver l'autre valet. Toutes les recherches demeurèrent infructueuses.

Perplexité, le brigadier de gendarmerie adressa un message à Joinville-le-Pont, afin d'avertir M. Orsat, commissaire de police.

Le magistrat vint aussitôt procéder aux premières constatations. Mais l'impossibilité d'identifier le cadavre, il prit le parti d'envoyer des agents aux domiciles respectifs des deux valets.

Or, au juge de son étonnement, en voyant revenir les gardiens de la paix avec Colombel et Courtine.

Les agents les avaient trouvés couchés; ils paraissaient encore en état d'ébriété.

M. Orsat les interrogea. Leurs réponses furent d'abord embrouillées.

« Un cadavre ? dirent-ils au commissaire. Nous ne savons ce que vous voulez dire. Nous avons été ensemble le nouvel an, et, comme nous étions un peu gris, nous sommes rentrés chez nous.

Le mystère se compliquait.

Pourtant, M. Orsat remarqua que Colombel avait l'air ému. Il fit sommer Courtine et, à brûle-pourpoint, dit à l'autre valet :

« Vous vous êtes donc battu ?  
Et il plaça devant lui une glace minuscule qu'il avait en poche. Cette fois, l'homme, brusquement dégrisé, se troubla. Enfin, pressé de questions, il finit par entrer dans la voie des aveux.

**Les aveux de Colombel**  
« Après tout, dit-il, ce n'est pas la peine de « battre à Noire », plus longtemps. Bien oui, c'est moi et mon camarade qui avons « occis » le particulier. Voici comment ça s'est fait. Il était onze heures du soir. Courtine et moi nous étions dans le foyer de la machine, lorsque nous vîmes entrer l'homme.

« Je viens me chauffer quelques instants avec vous, dit-il.

« Nous lui demandâmes comment il avait pu pénétrer dans la machine.

« En sautant par-dessus le mur, répondit-il.  
« Il ajouta qu'il était un cheministe sans emploi, et nous supplia de ne pas le repousser.  
« Je le laissai entrer, lui ayant-nous dit alors. On va boire ensemble.  
« An bout d'une heure, comme nous voulions lui faire comprendre qu'il était temps pour lui de se retirer afin d'éviter de nous être des désagréments, il refusa de partir. Une discussion s'engagea. Tout à coup, il sortit de sa poche un revolver dont il déchargea six balles sur nous. Moi je fus légèrement blessé aux cuisses. Une balle effleura la tête de mon camarade.

« Vous concevez notre colère, monsieur le commissaire ? dit-il de nous saisir une lourde barre de fer et nous nous précipitâmes sur lui, frappant à tour de bras. Il tomba baigné et se boucha les yeux. Nous frappâmes encore quelques temps, puis Courtine poussa un juron :

« Ça ! s'écria-t-il, je crois que nous l'avons retourné !  
« Je cessai à mon tour de frapper. Courtine se releva vers l'homme et le tira à la rampe, mais sans y parvenir. L'autre est bien mort.

« Une heure plus tard nous saluâmes alors. Que faire en ce cas ?  
« Je jetai le cadavre dans le foyer, proposa Courtine.

« Et déjà, il se saisissait par les pieds. Mais je me refusai à faire le complice d'un tel acte. Alors, Courtine se précipita sur moi et me frappa au visage. Voilà pourquoi j'ai l'œil tuméfié. Je m'enfuis et rentrai me coucher chez moi. C'est Courtine seul qui, après mon départ, a fait brûler le cadavre jusqu'au foyer. »

**La défense de Courtine**  
Après avoir entendu ce récit, M. Orsat fit remarquer à Courtine, qu'il différait de son tour. Les déclarations de celui-ci interfèrent sensiblement de celles de Colombel.

« Vers onze heures du soir, dit-il, je m'étais absenté un instant pour faire une ronde dans l'usine. Lorsque je revins dans la chambre de chauffe, Colombel se trouvait avec un autre individu qu'il me présenta comme un de ses amis intimes.

« Courtine, après avoir raconté la scène qui suivit, ajouta :

« Ce n'est pas moi seul qui ai entraîné le cadavre jusqu'au four. En réalité, quand nous nous sommes aperçus que l'homme était mort, nous avons eu tous deux la même idée : nous débarrasser de son corps. Nous l'avons pris par la tête et les pieds et nous l'avons porté jusqu'au foyer. Malgré tous nos efforts, nous ne pouvions l'y faire entrer. La bouche était trop étroite. Nous l'avons alors laissé là, et nous nous sommes enfuis chacun chez nous.

**L'enquête**  
Après avoir recueilli ces déclarations contradictoires, M. Orsat prévint le parquet et le chef de la Sûreté, qui procéda à une minutieuse perquisition dans la chambre de chauffe. Il y découvrit un revolver complètement déchargé.

Dans le mur proche, on voyait encore la trace des balles — de plusieurs balles.

Il fit fouiller le cadavre. On trouva dans les poches l'autre valet adressée, l'une à un épicer de Courbevoie, l'autre à une habitante de la rue Pradier, à Paris. Le signataire de ces lettres était illisible. Cependant, le magistrat crut y lire le prénom de Léon. Il envoya aussitôt deux agents avec ces lettres chez les destinataires. Ceux-ci reconnurent l'écriture d'un de leurs amis, M. Léon Vauguelin, demeurant, 1, rue Saint-Arnaud, au Plant-Champigny.

On se rendit à cette dernière adresse et l'on apprit que M. Léon Vauguelin avait, en effet, disparu de son domicile depuis la veille. Il était parti vers neuf heures du soir pour aller mettre deux lettres à la poste à Nogent.

On sut aussi qu'il avait un frère établi épicer non loin de là, 106, route de Joinville, à Champigny. Celui-ci fut amené devant le cadavre, qu'il reconnut sans peine. Mais il ne put apporter aucun éclaircissement à l'enquête.

« Mon frère, dit-il, ne connaissait certainement pas ses meurtriers; et je ne puis m'expliquer qu'il soit allé seul dans cette usine, à une heure aussi avancée de la nuit. Il faut qu'il ait été attiré sous un prétexte quelconque.

« Il possédait 2.000 francs de rente, qui lui permettaient de vivre modestement. Malade depuis un an, il avait cessé de travailler, mais sa conduite était sans reproche, et il était fort honorablement connu dans la région. D'autre part, il était d'un caractère très doux, et je ne puis croire qu'il ait tiré, pour une raison futile, des coups de revolver sur les deux valets. Mon opinion est qu'il a été victime d'un odieux guet-apens. »

M. Flory, juge d'instruction, et M. Hamard arrivèrent dans l'après-midi et procédèrent à un nouvel interrogatoire des deux valets qui renouvelèrent leurs premières déclarations. Les magistrats se rendirent ensuite chez Colombel, à Nogent, et en Perreux, chez Courtine, où ils procédèrent à des perquisitions. Ces opérations n'apportèrent à l'enquête aucun élément nouveau.

Les meurtriers ont été transférés au Dépôt. Le cadavre du malheureux Vauguelin a été transporté à la Morgue, où le docteur Souquet procédera aujourd'hui à l'autopsie.

Le docteur Vallée a examiné les blessures des valets. Il a remarqué, en effet, des égratoures, des traces bleuâtres et des ecchymoses sur leurs chairs, mais il lui a été impossible de déterminer si ces blessures sont dues à des balles de revolver. En tous cas, aucun balles n'a pénétré.

**LE CRIME D'AIK-LES-BAINS**  
Les bijoux d'Eugénie Fougère — Au bord de la Saône — La trouvaille d'un manuscrit

Lyon, 2 janvier. — La gendarmerie a arrêté aujourd'hui, à Neuville-sur-Saône, après avoir perquisitionné chez lui, le nommé Robardet. On avait remarqué que cet individu, dont la profession est celle de manœuvre, menait depuis quelque temps un train de vie au-dessus de ses moyens. On apprit qu'il cherchait à écouler des bijoux.

Le juge de paix de Neuville, qui était saisi d'une commission rogatoire du Parquet de Chambéry, apprenant que Robardet était en possession de bijoux de bijoux, l'arrêta.

La perquisition faite chez Robardet amena la découverte des parures d'Eugénie Fougère, la victime d'Aix-les-Bains. Robardet avait découvert, le 1<sup>er</sup> novembre, le trésor abandonné par César Ladermann sur la route de Saint-Germain, le long de la Saône, à peu de distance de Neuville. Il a, paraît-il, martelé et abimé tous les objets précieux tombés par hasard entre ses mains.

**Comment a été arrêté Robardet**  
Lyon, 2 janvier. — Robardet, l'individu qui a trouvé le 1<sup>er</sup> novembre, dans une petite crique, aux bords de la Saône, les bijoux d'Eugénie Fougère, habitait Neuville par intermittence.

C'est un bourgeois qui va de village en village en quête de corbeilles. Il essaye, ce soir, de vendre un certain nombre de bijoux de débris d'or à un bijoutier de Neuville. Celui-ci refusa le paiement et prévint M. Carret, juge de paix du canton. M. Carret fit re-

chercher Robardet, l'interrogea, puis fit à son domicile une perquisition qui amena la découverte du trésor.

Le signalement des bijoux correspond parfaitement à celui des parures d'Eugénie Fougère. Robardet a été arrêté. A moins de faits nouveaux, il sera poursuivi seulement pour s'être approprié des objets trouvés.

Lyon, 2 janvier. — Robardet, le manœuvre qui a trouvé les bijoux d'Eugénie Fougère, à Neuville-sur-Saône, a été transféré à Lyon et a subi un interrogatoire d'identité.

M. Théron, procureur de Chambéry de la découverte des bijoux et de l'arrestation de celui qui les a trouvés et gardés.

On attend l'avis du Parquet de Chambéry pour statuer sur le sort de Robardet. En tout cas, le manœuvre n'a jamais connu Ladermann; lui et ses seuls à rendre les bijoux trouvés, et ils ne sont restés la même. Cependant tous les bijoux signés par la Nubienne n'ont pas été retrouvés chez Robardet, et il en manque pour une valeur de vingt mille francs environ.

**Les bijoux — Deux arrestations à Londres**  
Londres, 2 janvier. — L'inspecteur Sexton et les sergents Wagner et Ashley ont arrêté, ce matin, dans un garni de Bow-street, un couple qui, à ce qu'on croit, vient de Chambéry (France).  
On a saisi en même temps une somme importante et des bijoux qu'on croit avoir appartenu à Eugénie Fougère, la victime du crime d'Aix-les-Bains.

Et l'individu arrêté ce matin, Etienne Ondello, âgé de trente-trois ans, marié, commerçant, et sa femme, âgée de vingt ans, ont comparu cet après-midi, devant le tribunal de Bow-Street.

L'inspecteur Sexton a raconté avec un grand détail les circonstances dans lesquelles il s'est présenté, à six heures du matin, chez Ondello, et l'a arrêté, malgré ses protestations. L'inculpé lui ayant demandé : « S'agit-il de bijoux ? » L'inspecteur lui a répondu : « Oui, il s'agit de bijoux volés à Aix-les-Bains, le 1<sup>er</sup> novembre, après l'assassinat de Mme Fougère. »  
A ces mots, Ondello a révoqué quatre bijoux, et disant : « Voilà ce que vous demandez; mais je puis vous démontrer que je les ai achetés à Londres; il y a certainement quelqu'un qui veut se débarrasser de moi. »  
L'inspecteur ayant fouillé Ondello, a mis la main sur un certain nombre de bijoux achetés à Londres, et sur un certificat de mariage montrant qu'Ondello s'était marié à Londres.

Sexton reconnaît que le bruit a couru qu'on avait arrêté à Lyon un individu, inculpé du vol des bijoux d'Eugénie Fougère, mais ce bruit n'a pas encore été officiellement confirmé. L'arrestation d'Ondello a été opérée sur un télégramme du juge de Chambéry.

La femme Ondello n'a pas cessé de repousser l'accusation, et s'est efforcée de modérer les violences de son mari, et de concourir à la recherche des bijoux. D'un autre côté, le mari a déclaré que, si on lui laissait les moyens, il pourrait produire des renseignements sur le reste des bijoux trouvés dans l'appartement.

L'inspecteur reconnaît encore qu'aucun des bijoux trouvés dans l'appartement n'est porté sur la liste fournie par la police française.

Le juge d'instruction renvoie l'affaire à huitaine. Les accusés ont demandé la mise en liberté sous caution, car on l'a assuré que la police française ne formulait aucune accusation contre la femme.

Le juge répond : « Pouvez-vous persuader la police française de faire cette déclaration ? »  
Le défenseur riposte : « Je pense que la police française croit avoir fait une erreur. »  
Cette assertion du défenseur n'a aucun effet sur le juge, qui dit : « Je ne puis pas encore permettre la mise en liberté sous caution; il me faut de plus grands éclaircissements sur cette affaire. »

chercher Robardet, l'interrogea, puis fit à son domicile une perquisition qui amena la découverte du trésor.

Le signalement des bijoux correspond parfaitement à celui des parures d'Eugénie Fougère. Robardet a été arrêté. A moins de faits nouveaux, il sera poursuivi seulement pour s'être approprié des objets trouvés.

Lyon, 2 janvier. — Robardet, le manœuvre qui a trouvé les bijoux d'Eugénie Fougère, à Neuville-sur-Saône, a été transféré à Lyon et a subi un interrogatoire d'identité.

M. Théron, procureur de Chambéry de la découverte des bijoux et de l'arrestation de celui qui les a trouvés et gardés.

On attend l'avis du Parquet de Chambéry pour statuer sur le sort de Robardet. En tout cas, le manœuvre n'a jamais connu Ladermann; lui et ses seuls à rendre les bijoux trouvés, et ils ne sont restés la même. Cependant tous les bijoux signés par la Nubienne n'ont pas été retrouvés chez Robardet, et il en manque pour une valeur de vingt mille francs environ.

**Les bijoux — Deux arrestations à Londres**  
Londres, 2 janvier. — L'inspecteur Sexton et les sergents Wagner et Ashley ont arrêté, ce matin, dans un garni de Bow-street, un couple qui, à ce qu'on croit, vient de Chambéry (France).  
On a saisi en même temps une somme importante et des bijoux qu'on croit avoir appartenu à Eugénie Fougère, la victime du crime d'Aix-les-Bains.

Et l'individu arrêté ce matin, Etienne Ondello, âgé de trente-trois ans, marié, commerçant, et sa femme, âgée de vingt ans, ont comparu cet après-midi, devant le tribunal de Bow-Street.

L'inspecteur Sexton a raconté avec un grand détail les circonstances dans lesquelles il s'est présenté, à six heures du matin, chez Ondello, et l'a arrêté, malgré ses protestations. L'inculpé lui ayant demandé : « S'agit-il de bijoux ? » L'inspecteur lui a répondu : « Oui, il s'agit de bijoux volés à Aix-les-Bains, le 1<sup>er</sup> novembre, après l'assassinat de Mme Fougère. »  
A ces mots, Ondello a révoqué quatre bijoux, et disant : « Voilà ce que vous demandez; mais je puis vous démontrer que je les ai achetés à Londres; il y a certainement quelqu'un qui veut se débarrasser de moi. »  
L'inspecteur ayant fouillé Ondello, a mis la main sur un certain nombre de bijoux achetés à Londres, et sur un certificat de mariage montrant qu'Ondello s'était marié à Londres.

Sexton reconnaît que le bruit a couru qu'on avait arrêté à Lyon un individu, inculpé du vol des bijoux d'Eugénie Fougère, mais ce bruit n'a pas encore été officiellement confirmé. L'arrestation d'Ondello a été opérée sur un télégramme du juge de Chambéry.